

Service Médical
Interentreprises
du Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Le mot du directeur général



« L'année 2021 a démontré la mobilisation des collaborateurs du SMIT dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19. Notre engagement, qui a souffert de la pénurie de médecins du travail depuis plusieurs années, s'est transcendé dans le cadre de cette crise sanitaire : accompagnement des entreprises et des salariés pour la mise en place des recommandations de la DASS et de la DTE, informations en entreprises sur la vaccination, plaquettes et informations sur le site internet, ...

La participation du SMIT à la campagne de vaccination en devenant un Centre de vaccination pour les professions essentielles dans un premier temps, puis entreprises prioritaires, s'est imposée à nous comme une évidence et une priorité. C'est avec une grande fierté que ce défi a été relevé.

Les équipes se sont également mobilisées pour épauler le centre de vaccination de la CAFAT au Receiving, au centre de dépistage de la CAFAT à Rivière-Salée et sur la plate-forme téléphonique pour les vaccinations au Receiving, au Médipôle et au vaccinodrome de Ko We Kara.

La capacité d'adaptation de l'ensemble des collaborateurs témoigne de notre engagement au service du public. »

Xavier MARTIN

Toute entreprise ayant au moins un salarié (quels que soient la forme de son contrat de travail et le nombre d'heures travaillées) doit assurer le suivi de santé de celui-ci auprès du Service de Santé au Travail Interentreprises (SMIT).

La cotisation des employeurs vers le service de santé au travail est donc mutualisée et assurantielle.



Le service de santé au travail interentreprises veille à la santé des salariés en accompagnant ces derniers et les employeurs dans leurs démarches de prévention. Les employeurs ont une obligation de sécurité-résultat en matière de sécurité, mais les salariés doivent aussi être pro-actif en ce qui concerne leur santé et la bonne utilisation des équipements de sécurité.

Traçabilité et veille sanitaire



Les données récoltées permettent aux assurés de remplir leurs dossiers de sécurité sociale au besoin : déclaration de maladies professionnelles, ... Dans le cas d'épidémie, une remontée peut être faite à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

Conseils aux salariés et aux entreprises



Le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire sont les seuls à être à la fois l'interlocuteur des salariés et celui des employeurs. Cela en toute neutralité, l'objectif étant de trouver des solutions en cas de problèmes.

Surveillance de l'état de santé



Le rôle des professionnels de santé du SMIT consiste à s'assurer que l'état de santé du salarié lui permet d'occuper son poste de travail, c'est pourquoi leur mission est préventive. Des contrôles réguliers sont réalisés en fonction des risques auxquels les salariés sont exposés.

Actions en entreprise



Ces actions se déclinent de plusieurs façons : études de postes, sensibilisation, repérage des risques, conseils et accompagnement dans le cadre d'un aménagement ou déménagement, ... Le médecin et les membres de l'équipe pluridisciplinaire se mettent à la disposition des chefs d'entreprises pour les épauler dans leur mission de santé-sécurité.

Sommaire

P. 10_ Structure du secteur

- P. 12 Structure du secteur
- P. 13 Implantation géographique
- P. 14 Établissements et salariés suivis

P. 16_ Gouvernance

- P. 18 Le Conseil d'Administration
- P. 19 Le mot du président du Conseil d'Administration
- P. 20 Le Comité de Direction
- P. 20 La tutelle
- P. 21 Organigramme du SMIT
- P. 22 Projet de Service : 5 axes
- P. 24 Suivi des actions issues du projet de service

P. 26_ Ressources humaines

- P. 28 Les médecins du travail
- P. 29 Les infirmier/ères santé au travail
- P. 30 Les autres membres de la filière prévention
- P. 31 Les fonctions supports

P. 32_ Activités

- P. 34 Action en milieu de travail
- P. 36 Visites réalisées par les médecins du travail
- P. 37 Visites réalisées par les infirmiers
- P. 38 Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis
- P. 40 Covid_19
- P. 41 Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes
- P. 42 Examens réalisés au SMIT
- P. 43 Examens réalisés hors du SMIT

P. 44_ Budget

- P.46 Budget investissement
- P.47 Budget fonctionnement





Chap. 1 Structure du secteur

- P.12 Structure du secteur
- P.13 Implantation géographique
- P.14 Etablissements et salariés suivis

Structure du secteur

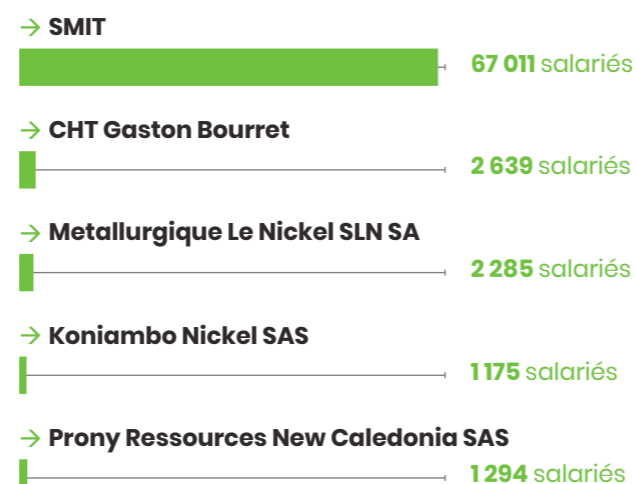
Le Service Médical Interentreprises du Travail est une entreprise privée fonctionnant telle les sociétés de secours mutuel – loi de 1898. Sa principale mission est de veiller à la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel ; ce sont les employeurs qui organisent ce suivi en sollicitant le service pour la mise en œuvre de leurs obligations légales de préservation de la santé des salariés.

Les entreprises concernées sont l'ensemble des entreprises du secteur privé qui emploient au moins un salarié ; les entreprises du secteur public qui emploient des salariés en qualité de contractuels sont également suivis par le SMIT.

A partir d'un certain seuil, des entreprises peuvent créer un service autonome de santé au travail qui doit être agréé par la Direction du Travail et de l'Emploi ; en Nouvelle-Calédonie, on en dénombre 3 dans le secteur privé – la SLN, KNS, Prony RESSOURCES – et 1 dans le secteur public – secteur hospitalier.

Suite à la nouvelle Loi du pays sur les services de santé au travail, le SMIT a renouvelé et obtenu son agrément le 28 janvier 2021.

Nombre de salariés suivis en service autonome et interentreprises



Implantation géographique

En 2021, on dénombre peu de déplacements sur le Centre de Koné ou avec les centres mobiles en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins, il est important de rappeler que les équipes du SMIT (médicale ou techniques) sont amenées à se déplacer sur l'ensemble de la Grande-Terre, l'île des Pins et les îles Loyautés. Un centre fixe est basé en Province Nord sur la commune de Koné ; des vacations régulières sont planifiées.



Établissements et salariés suivis

En 2021, ce sont

12 325 salariés

salariés qui ont été suivis par le SMIT, pour un nombre global de visites de **14 116**, des salariés pouvant être vus à plusieurs reprises (re convocation, pré-reprise, puis reprise, à la demande)

55 % des salariés reçus travaillaient dans des établissements de moins de 49 salariés

→ Dans des établissements entre 50 et 299 salariés **36 %**

→ Dans des établissements de plus de 300 salariés **9 %**

Profil des entreprises et salariés vus

→ 300 et + de salariés

→ 19 entreprises
→ 1153 salariés vus

→ De 50 à 299 salariés

→ 164 entreprises
→ 4 438 salariés vus

→ De 11 à 49 salariés

→ 627 entreprises
→ 4 420 salariés vus

→ De 6 à 10 salariés

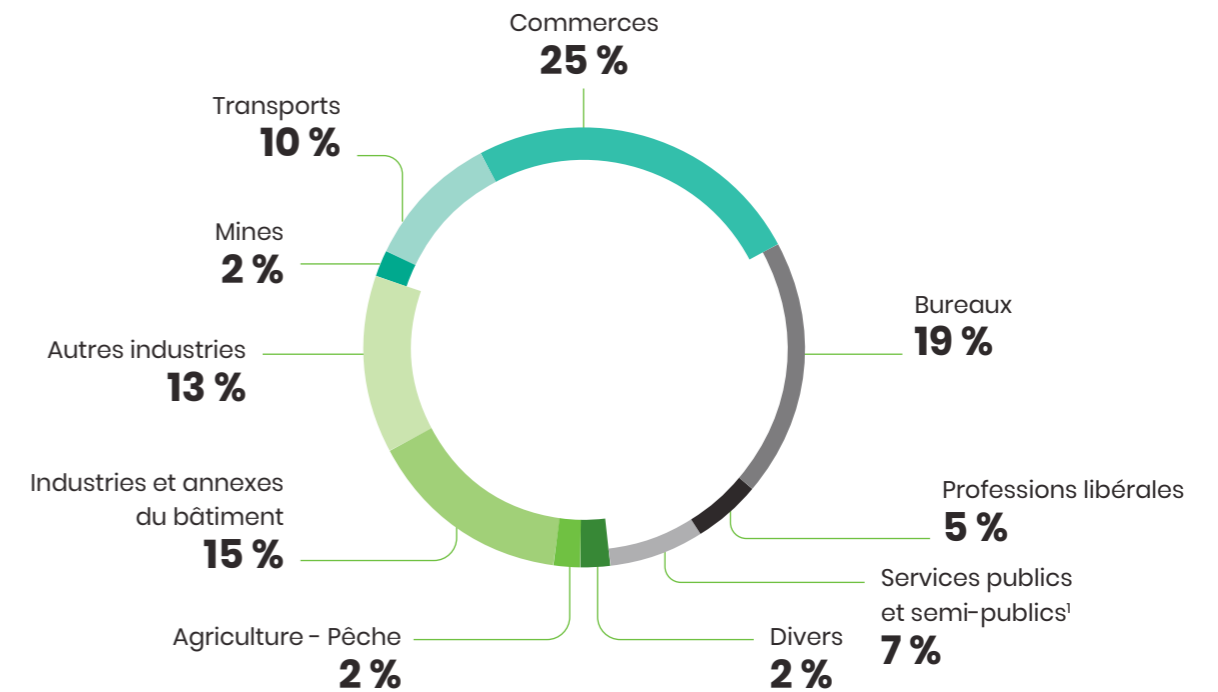
→ 381 entreprises
→ 1167 salariés vus

→ Moins de 6 salariés

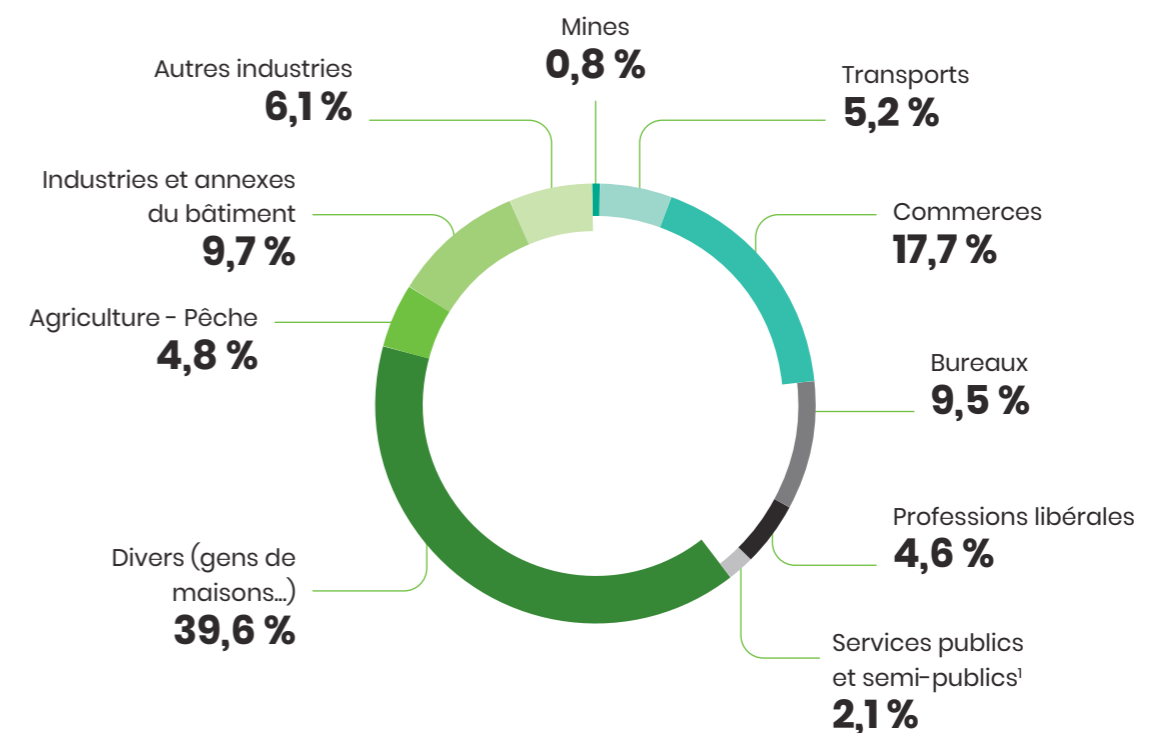
→ 577 entreprises
→ 1147 salariés vus

Exceptés pour le secteur «Divers» qui regroupe en grande majorité des employeurs «Gens de maison», la répartition des visites réalisées par le SMIT par secteurs d'activités est proche de la répartition globale des salariés.

Répartition des salariés vus au SMIT en 2021 par secteurs d'activités



Cartographie du tissu calédonien 2021





Chap. 2

Gouvernance

- P.18 Le Conseil d'Administration
- P.19 Le mot du président du Conseil d'Administration
- P.20 Le Comité de Direction
- P.20 La tutelle
- P.21 Organigramme du SMIT
- P.22 Projet de Service : 5 axes
- P.24 Suivi des actions issues du projet de service



Le Conseil d'Administration

Il est composé de 14 membres, répartis à parité entre les organisations syndicales patronales et salariales représentatives.

Le Conseil d'administration régie, par ses délibérations, les affaires du SMIT, il vote les budgets et les états prévisionnels de dépenses du service. Le bureau est renouvelé chaque année ; la présidence et la vice-présidence sont assurées à tour de rôle par un représentant des employeurs et un représentant des salariés. Le secrétaire est obligatoirement issu du collège salariés ; il est nommé par ses pairs.

Le Conseil d'Administration

→ Une instance paritaire de 14 membres, représentative du paysage calédonien.

→ La Direction du Travail et de l'Emploi siège au Conseil d'Administration.

6 membres issus du **Conseil d'Administration** de la CAFAT pour une durée de 1 an.

8 membres nommés par arrêté du **Gouvernement** parmi les organisations, pour une durée de 3 ans.

Le bureau du Conseil d'Administration

Désigné le 11.12.2020
Président : **Henri Tiedrez**
Vice-président : **Jean Saussay**
Secrétaire : **Patrick Amory**

Le mot du président du Conseil d'Administration



Monsieur **Henri TIEDREZ**,
Président de la mandature 2021

Quel bilan portez-vous sur l'année 2021 ?

“ Je rejoins le Directeur Général en saluant la capacité d'adaptation des équipes du SMIT qui en un temps record (7 jours) ont mis en place un Centre de vaccination dans les locaux de Normandie.

Le SMIT qui a su prendre le virage de la modernité en intégrant des infirmiers santé au travail a ainsi pu répondre aux différentes sollicitations : accompagnement des entreprises, écoute, prise en charge de rendez-vous particuliers, tout en assurant la mission de vaccination, confiée par le Gouvernement. ”

Quels sont les prochains challenges du smit ?

“ Dans son organisation, le SMIT doit se moderniser et accroître le présentiel en entreprises. La réforme devrait l'y aider, d'autres professionnels pouvant épauler le médecin du travail dans ses missions : les assistants, les conseillers santé sécurité au travail et les infirmiers santé au travail.

Les prises de rendez-vous, la relation «client», la mesure de la satisfaction client, sont autant de challenges sur lesquels le SMIT va devoir travailler. Un nouveau projet de service doit également être présenté pour une nouvelle période de 5 ans. ”

Le Comité de Direction

La gestion quotidienne du SMIT est organisée par le comité de Direction qui œuvre pour un meilleur service public pour nos usagers.

Une concertation médico-administrative permet l'avancée de projets : de prévention, de nouveaux outils numériques, réglementaires, ...

Le comité de direction

- Directeur Général :
Xavier Martin
- Directrice Générale Adjointe :
Nathalie Doussy
- Directrice Administrative :
Varinka Folz
- Responsable du Système d'Information :
Isabelle Baumgartner
- Médecin Coordinateur :
Docteur Frédéric Peltier Blanc

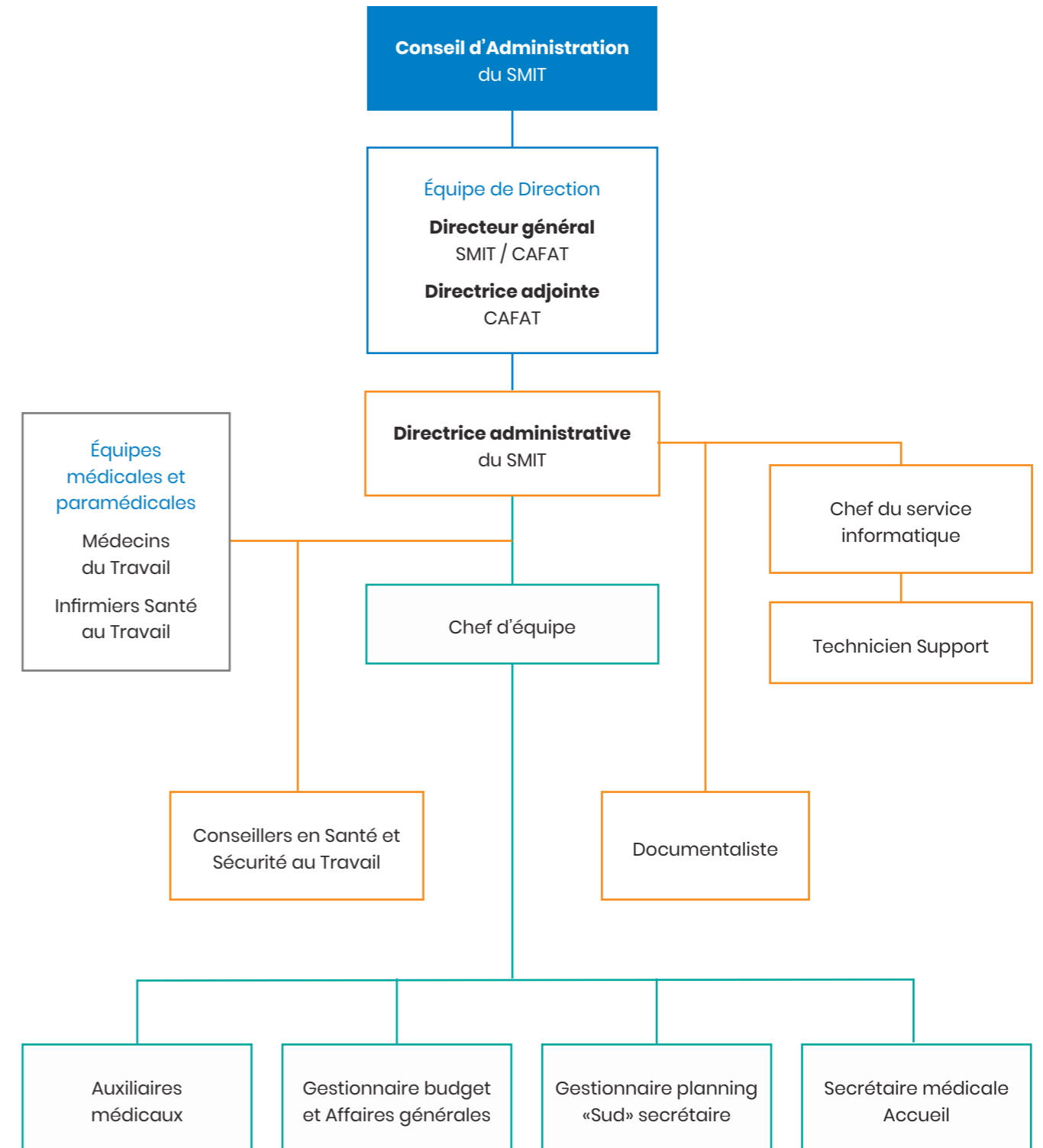
La Tutelle

En Métropole, les services de santé au travail sont placés sous le contrôle de la DIRECCTE, qui délivre les agréments et pilote les plans régionaux en santé au travail. La spécialité législative de la Nouvelle-Calédonie a confié cette mission à la Direction du Travail et de l'Emploi.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le SMIT est placé sous la tutelle du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'interlocuteur privilégié du SMIT est la Direction du Travail et de l'Emploi.

Organigramme du SMIT



Projet de Service : 5 axes

Validés en 2018, à l'unanimité pour une durée de 5 ans.



Axe Médical

Harmonisation des pratiques, amélioration de la surveillance de l'état de santé des salariés, poursuite du maintien dans l'emploi.



Axe Pluridisciplinaire

Protocoles entre les différents acteurs, approche préventive par risque



Axe Préventif

Tableau de bord du suivi des recommandations en entreprise, réalisation des fiches d'entreprises, promouvoir la prévention primaire vers les TPE-PME



Axe Stratégique

Préparer les évolutions des métiers, adapter et améliorer les services proposés aux entreprises et aux salariés en s'appuyant sur les nouvelles technologies



Axe Technique

Évolution du logiciel métier, développer la veille sanitaire, anticiper les organisations liées au déficit médical

Suivi des actions issues du projet de service



Axe Médical

→ Harmonisation des pratiques



→ Outil statistiques de recueil des besoins / recueil des pathologies



→ Le maintien dans l'emploi



Axe Pluridisciplinaire

→ Protocoles entre les différents acteurs



→ Approche préventive par risque : campagne sectorielle / inclusion



→ Sensibilisations



Axe Préventif

→ Tableau de bord de suivi des recommandations



→ Réalisation des fiches d'entreprises (30 % à fin 2022)



→ Promotion de la prévention primaire : former, accompagner à la réalisation de l'EVRP



Axe Stratégique

→ Préparer les évolutions des métiers



→ Modernisation du e-service pour la prise de rendez-vous



→ Réalisation de plaquette, fiches pratiques, newsletter



Axe Technique

→ Évolution du logiciel métier



→ Développer la veille sanitaire avec d'autres structures



→ Anticiper les organisations liées au déficit médical





Chap. 4 Ressources humaines

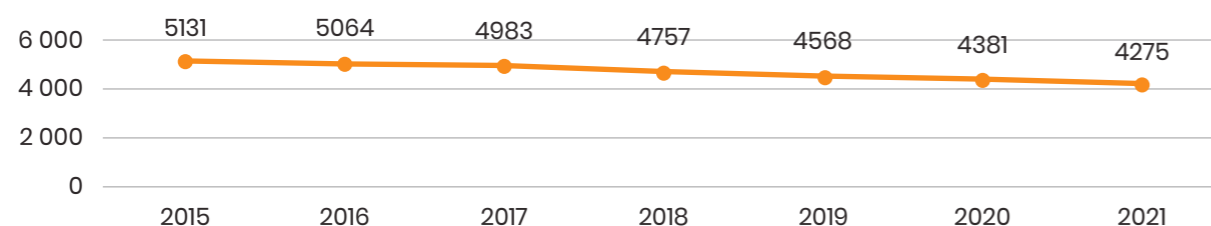
- P.28 Les médecins du Travail
- P.29 Les infirmier/ères santé au travail
- P.30 Les autres membres de la filière prévention
- P.31 Les fonctions supports

Les médecins du travail

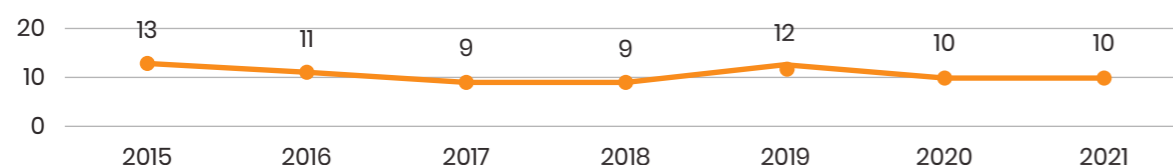
Ils animent et coordonnent des équipes pluridisciplinaires en santé au travail. Ils assurent le suivi de santé des salariés, en mettant en place leur dossier médical de santé au travail, en établissant des diagnostics. Leurs missions principales consistent à mener des actions de prévention, de conseils et d'informations auprès des entreprises et des salariés dans un objectif de pérennisation de l'activité professionnelle.

Les effectifs de médecins du travail ne cessent de décroître au fil des années et la Nouvelle-Calédonie peine à recruter ; l'année 2021 a été particulièrement complexe en raison de la fermeture des frontières liées à la pandémie de COVID_19 et la 3^{ème} consultation référendaire d'auto-détermination.

Évolution des effectifs de médecins du travail en Métropole



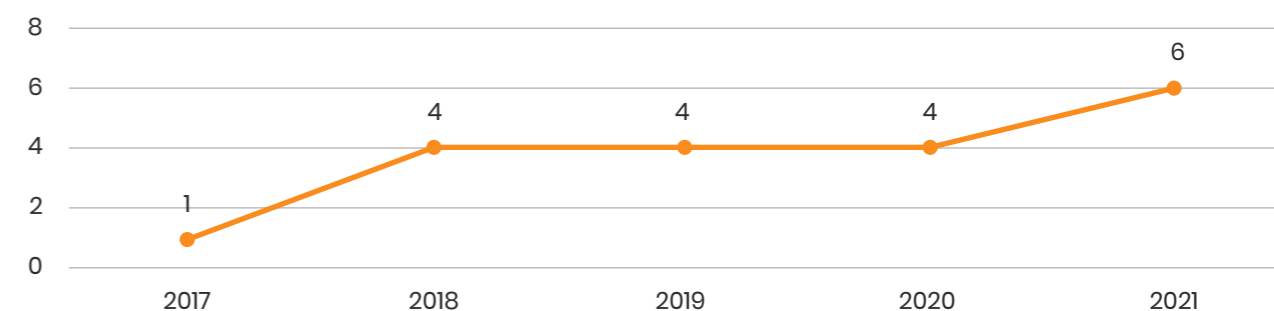
Évolution des effectifs de médecins du travail en Nouvelle-Calédonie



Les infirmier/ères santé au travail

Ils réalisent des entretiens de suivi de santé appelés Visites d'Information et de Prévention (VIP) pour les visites d'embauches et les visites périodiques.

Évolution des effectifs Infirmiers santé au travail au SMIT



Les autres membres de la filière prévention

Les assistants santé au travail / secrétaires médicaux

Ce sont les premiers interlocuteurs des employeurs et des salariés. Ils informent sur les aspects réglementaires liés aux visites, mettent à jour les dossiers médicaux en santé au travail, réalisent les examens précliniques, sous protocole, en fonction des risques auxquels sont exposés les salariés.

Les conseillers santé et sécurité au travail (CSST)

Ils assurent les visites d'entreprises, les études de poste, les mesures météorologiques et tout autre demande prescrite par le médecin du travail, en lien avec la prévention. Les compétences variées de ces experts des risques professionnels en font des interlocuteurs précieux aux côtés du médecin du travail.

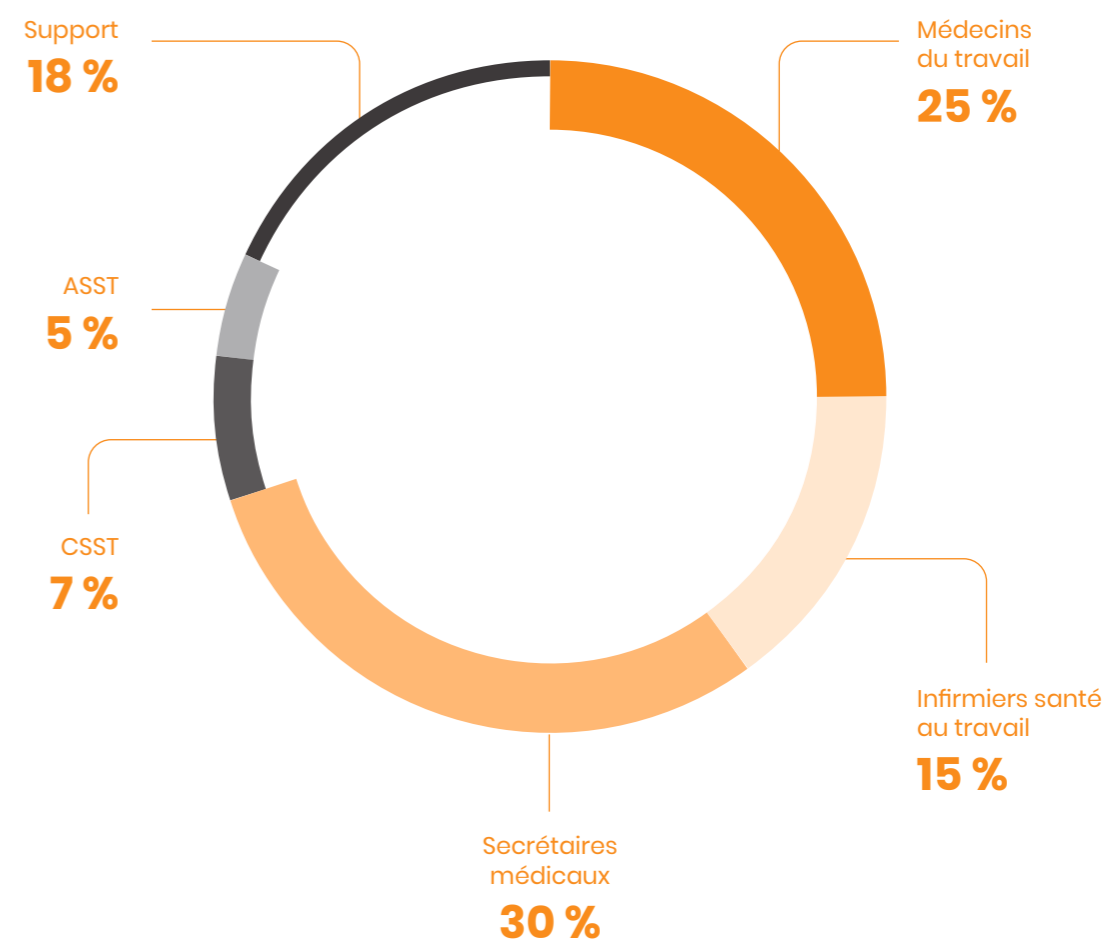
Les assistants santé sécurité au travail (ASST)

Ils réalisent les fiches d'entreprises et participent à la diffusion des campagnes de prévention de 1^{er} niveau dans les entreprises, sur prescription des médecins. Ils informent sur les services mis à disposition des employeurs dans le cadre de la prévention.

Les fonctions supports

En 2021, les fonctions supports représentent 18 % de l'effectif global, soit 7 personnes employées dans des fonctions administratives, managériales ou logistiques (informatique).

Répartition de l'ensemble des salariés par groupe d'emplois (en personnes physiques) 2021



La répartition est équivalente aux autres services de santé au travail de Métropole.



Chap. 5 Activités

- P.34 Action en milieu de travail
- P.36 Visites réalisées par les médecins du travail
- P.37 Visites réalisées par les infirmiers
- P.38 Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis
- P.40 Covid_19
- P.41 Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes
- P.42 Examens réalisés au SMIT
- P.43 Examens réalisés hors du SMIT

Action en milieu de travail

Être sur le terrain, écouter, accompagner les entreprises pour mener des actions de prévention, c'est le travail au quotidien des membres de l'équipe pluridisciplinaire.



Fiches d'entreprises

Repérage des risques professionnels, conseils en termes de prévention, rappel des normes, aide à l'écriture du document d'Évaluation des risques professionnels (EvRP)

116



Conseils sur les conditions de travail

Une organisation de travail qui doit être modifiée, une chaîne de production qui doit être aménagée, des positions de travail à revoir, etc...

108



Étude de poste

Après un arrêt de travail, il peut être nécessaire de modifier le poste de travail. Suite à signalement d'un salarié d'une douleur liée à son activité professionnelle, le médecin du travail peut avoir besoin d'examiner le poste afin d'évaluer les possibilités d'aménagements

143



CHSCT

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Le médecin du travail est un membre de droit de ce comité ; il peut déléguer cette représentation à un membre de l'équipe pluridisciplinaire. A cette occasion, des conseils peuvent être donnés, des audits sur les conditions de travail peuvent être demandés, ...

237



Métriologie

Une problématique de lumière, d'empoussièrement, d'ambiance thermique, etc... les conseillers en santé sécurité au travail se déplacent dans les entreprises et réalisent des mesures, prélèvements.

116



Plan de prévention amiante

L'avis du médecin du travail est sollicité avant le début des chantiers amiante. Le nom des personnes exposées doit être inscrit sur le plan et une vérification des aptitudes est faite à cette occasion.

117

Visites réalisées par les médecins du travail

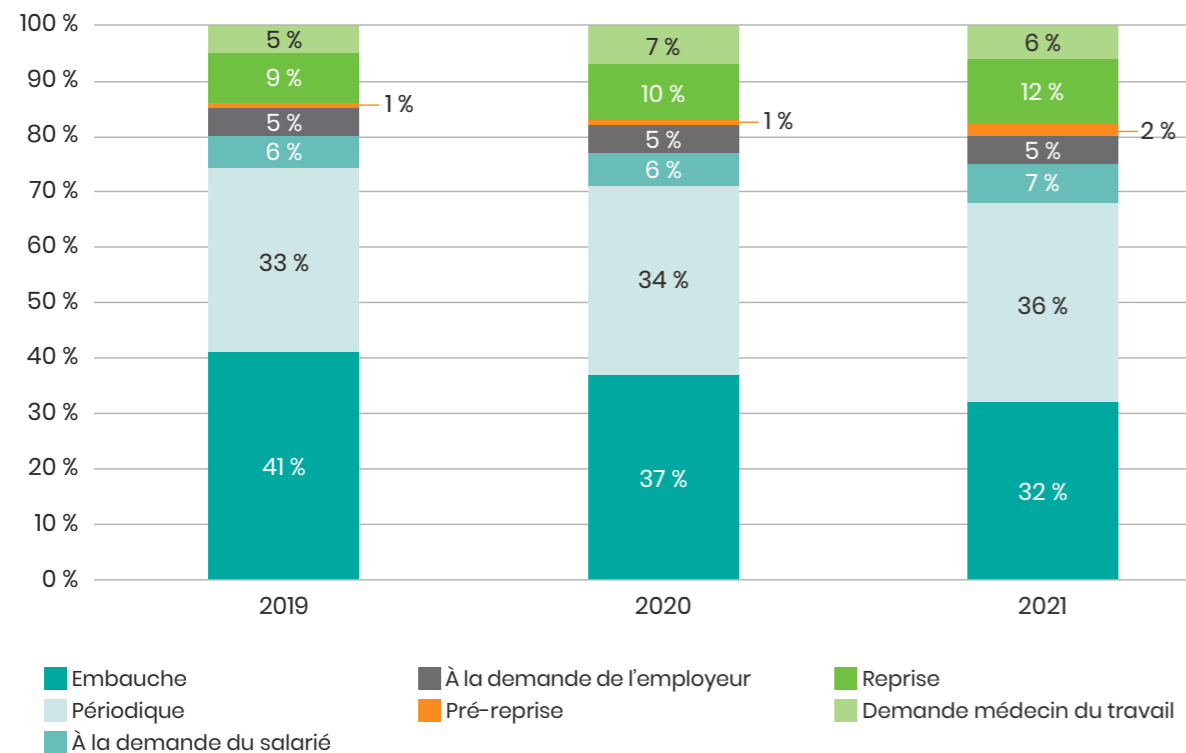
Le nombre total de visites réalisées par les médecins du travail s'élève à **10 623** pour les 67 011 salariés suivis par le Smit, ce qui représente **15 % de la population relevant de la compétence du Smit.**

Comme tous les ans, la part des visites d'embauche et périodique demeure la plus importante ; on notera toutefois l'ébauche d'une diminution des visites d'embauche, celles-ci étant redirigées vers les infirmiers santé au travail pour les suivis individuels simples. Dans le même temps, les visites périodiques

ont été en légère progression là aussi par l'effet de la réforme qui a nécessité de nouvelles visites réalisées par les médecins du travail afin de fixer les nouvelles périodicités ou typologie de suivi (notamment pour les suivis individuels adaptés).

Les visites de pré-reprise ont également progressé, ce qui est une bonne nouvelle, car elles sont fondamentales pour préparer au plus tôt le retour à l'emploi dans de bonnes conditions et éviter ainsi des arrêts trop longs qui éloignent les salariés du monde du travail.

Évolution de la répartition des visites réalisées par les médecins du travail

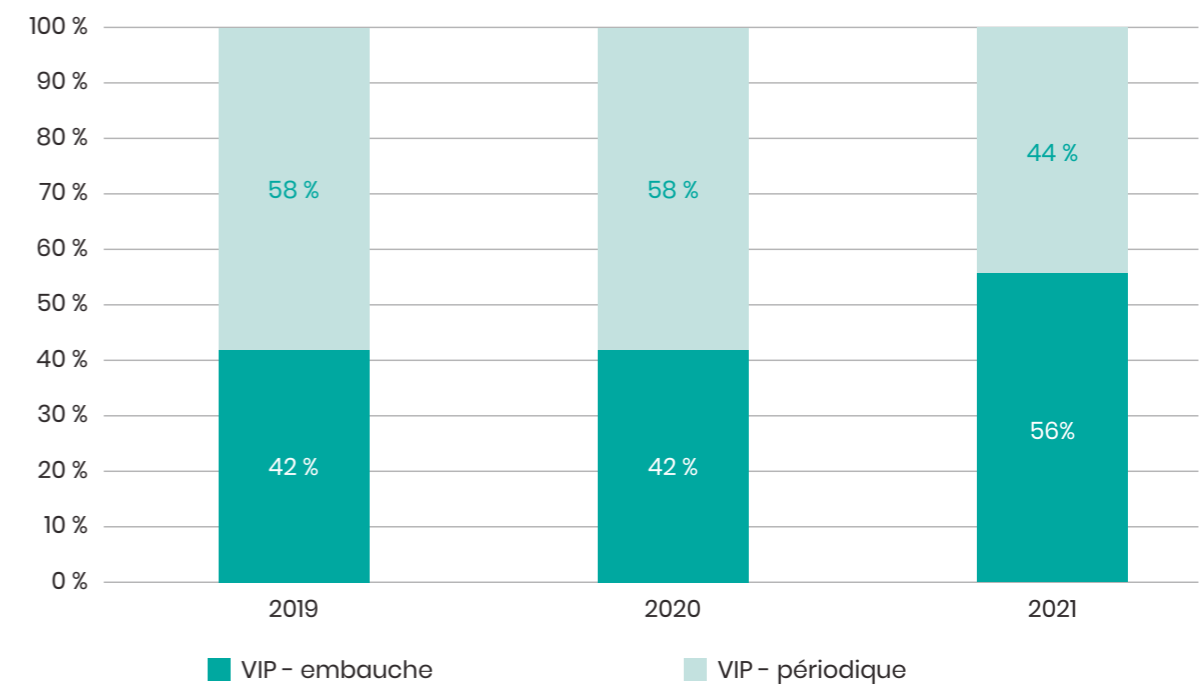


Visites réalisées par les infirmiers

3 493 visites ont été effectuées par les infirmiers santé au travail.

Il est en hausse et ce malgré la crise sanitaire qui les a fortement mobilisés sur les centres de vaccination (Smit, Receiving et Sécurité Civile) et le centre de dépistage mis en place par la CAFAT à Rivière-Salée. L'accroissement des effectifs infirmiers santé au travail impulsé par le Conseil d'Administration a permis de poursuivre la mission de suivi de santé des salariés, tout en s'impliquant dans la lutte contre la pandémie.

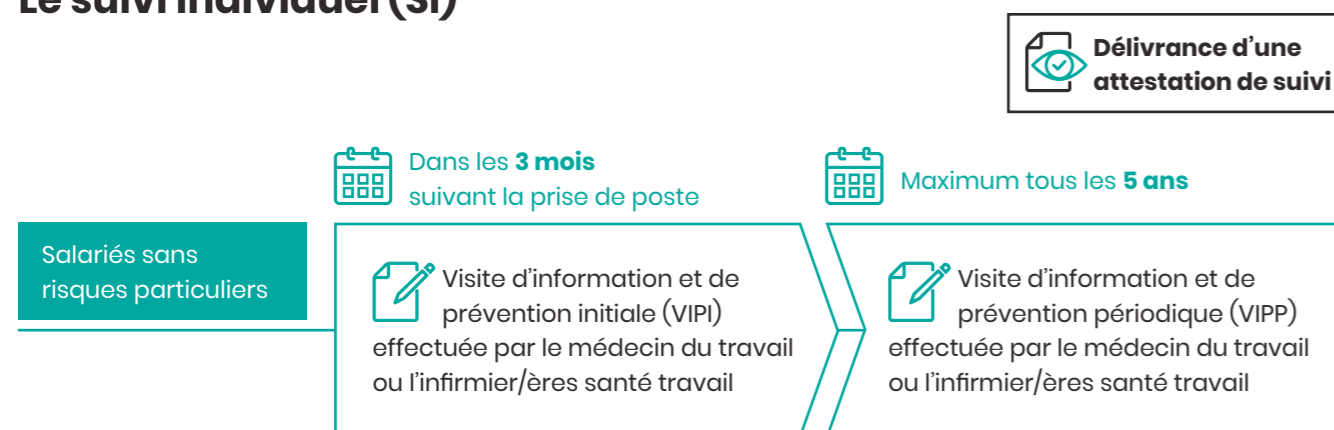
Évolution de la répartition des visites réalisées par les infirmiers santé au travail



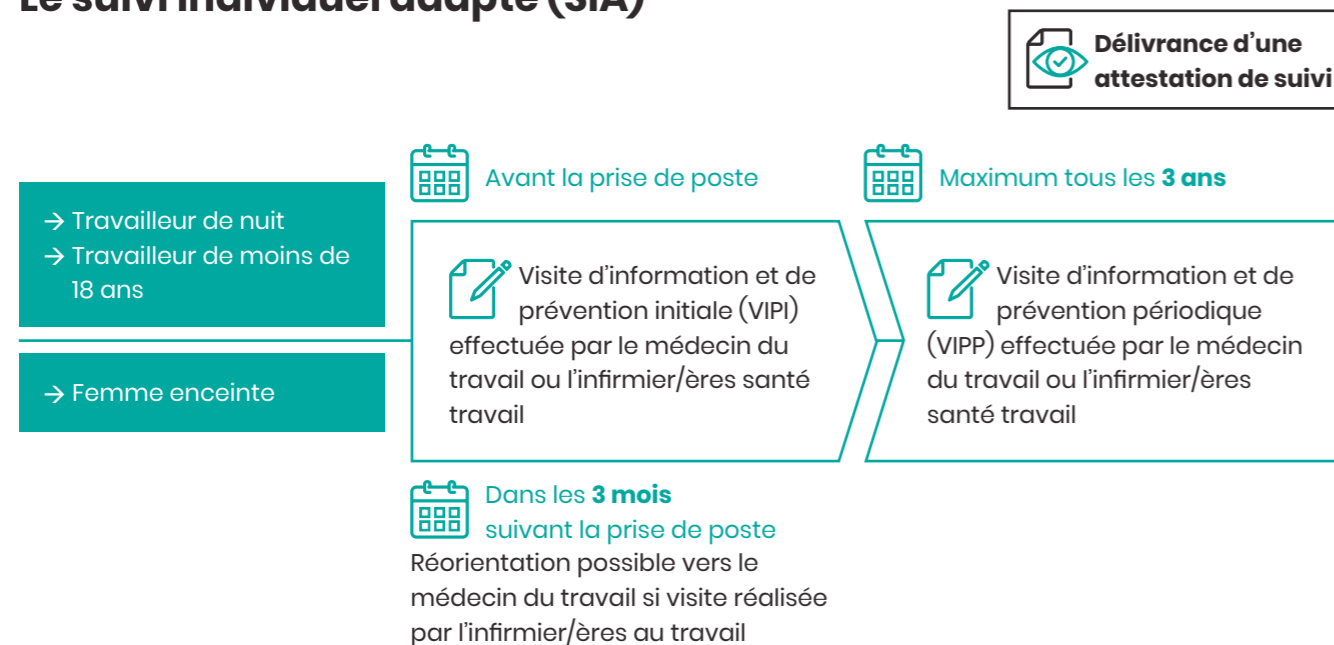
Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis

En 2021, les médecins du travail et les infirmiers santé au travail ont réalisé **13 640 visites**, soit 23% de moins par rapport à 2020. La baisse d'activité est essentiellement liée aux 2 confinements successifs et à la mise en place du Centre de vaccination au SMIT qui a mobilisé tous les professionnels de santé.

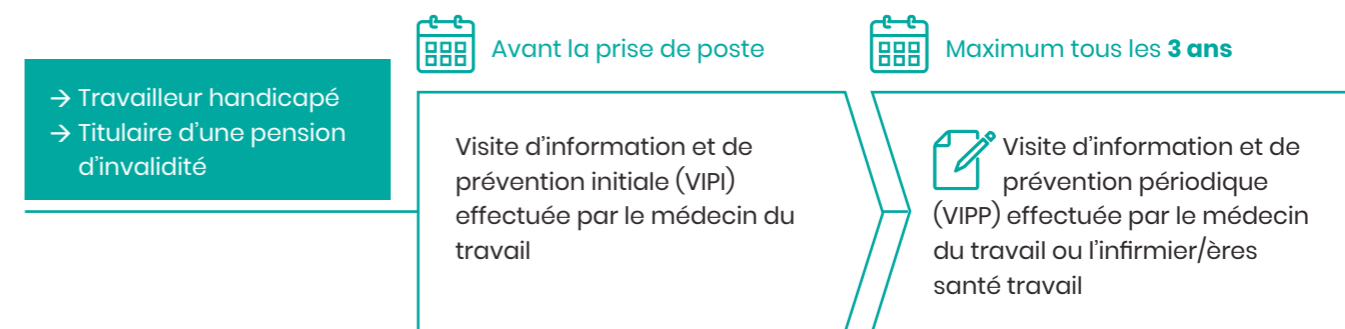
Le suivi individuel (SI)



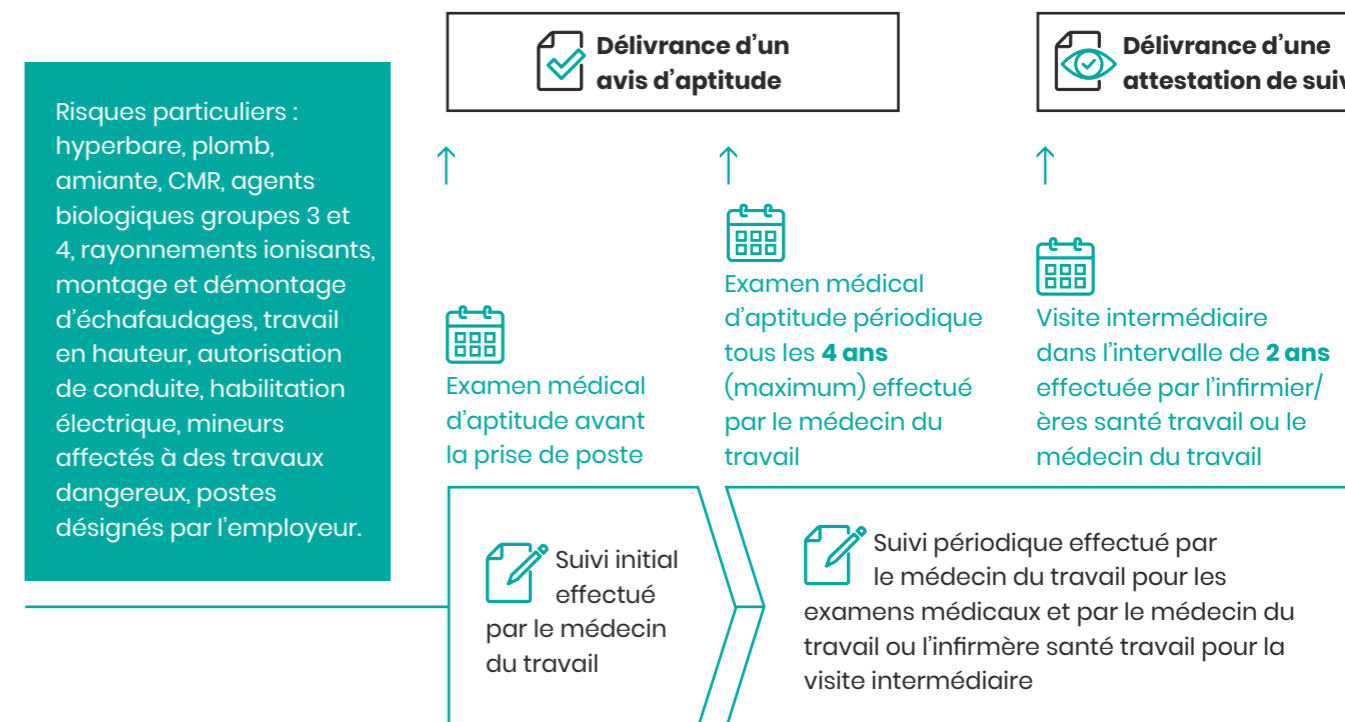
Le suivi individuel adapté (SIA)



Délivrance d'une attestation de suivi



Le suivi individuel Renforcé (SIR)



Les réorientations des infirmiers santé au travail vers les médecins du travail ont représenté

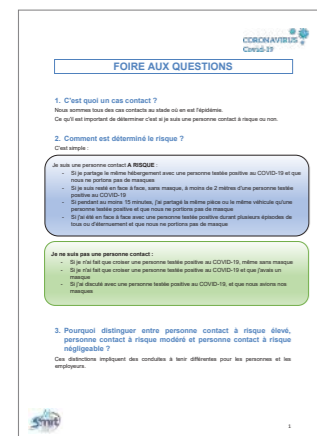
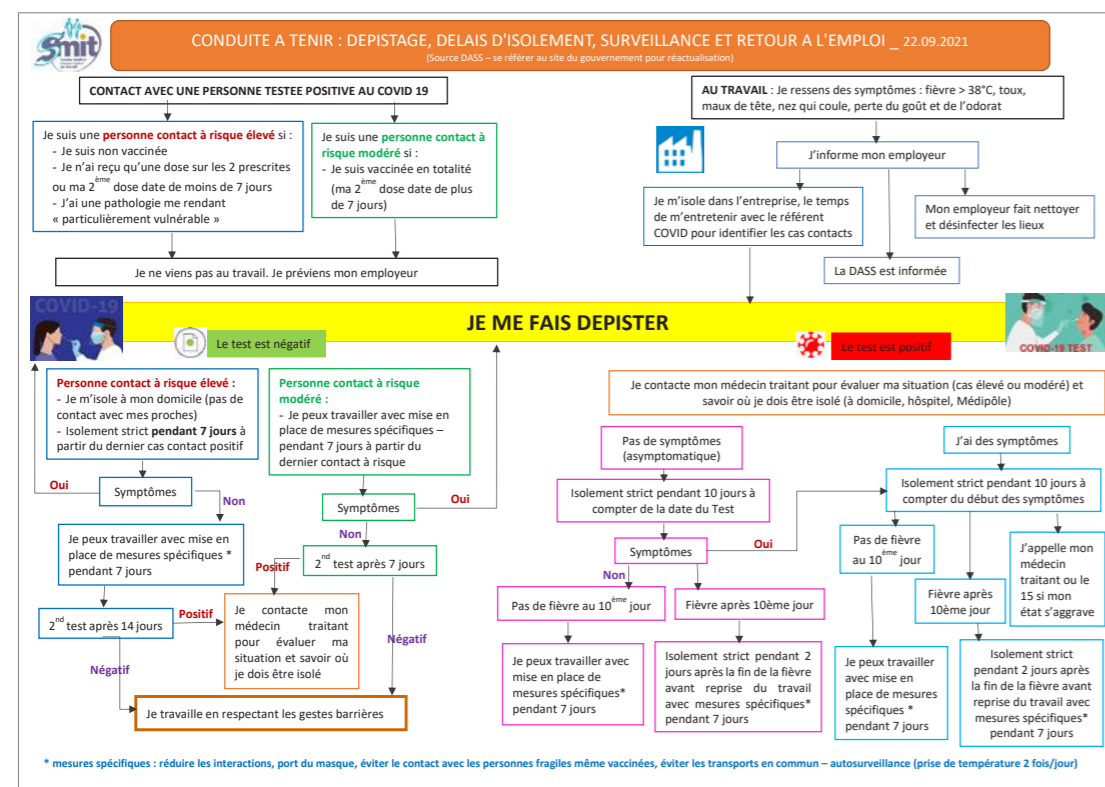
1,8 %
du nombre total de visites.

Vaccination contre le covid_19

Dès la demande, le mardi 09 mars 2021, les équipes du SMIT se sont organisées pour permettre l'ouverture, au plus tôt, d'un centre de vaccination à destination des entreprises identifiées «Prioritaires» et «Essentielles» par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; le centre a ouvert ses portes le lundi 15 mars 2021 pour les fermer à la mi-juin 2021, en ayant procédé à près de **3 000 injections** (schéma vaccinal à 2 doses en majorité).

Implication dans la lutte contre la pandémie de covid_19

Au-delà de l'aspect vaccination, les médecins du travail ont été fortement impliqués auprès des entreprises, afin d'informer sur la vaccination, les gestes barrières à adopter et les mesures particulières de prévention en fonction des secteurs d'activités (38 interventions).



Une Foire Aux Questions a également été mise en ligne sur le site internet, permettant aux employeurs d'avoir les réponses à leurs interrogations les plus courantes

Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes

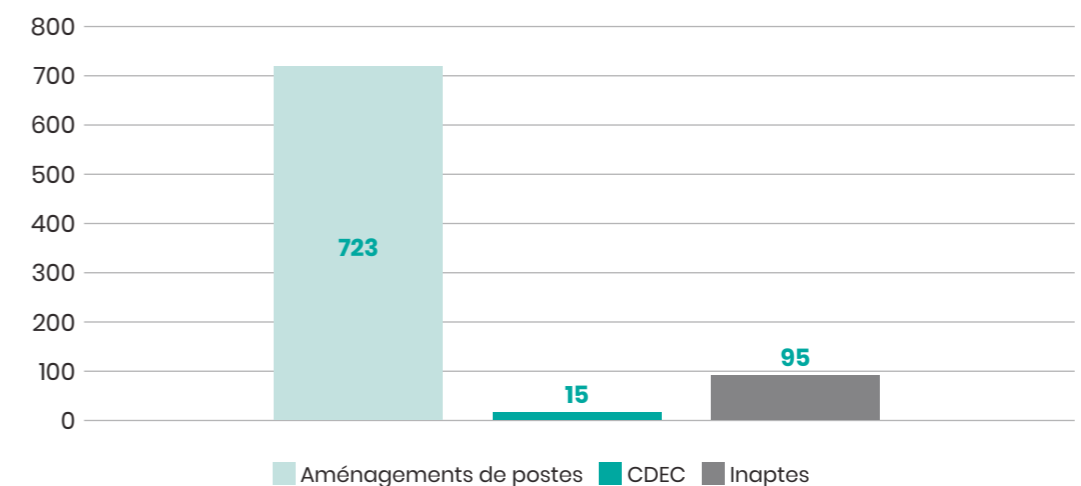
723 préconisations d'aménagements de postes à l'issue d'une visite

soit **5%** de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail.

Les avis d'inaptitude ont représenté 1% de l'ensemble des visites faites par les médecins du travail (95 avis).

Pour accompagner ces salariés, les médecins du travail peuvent faire appel au Centre de Développement de l'Emploi et des Carrières (CDEC) ; ce dispositif de maintien dans l'emploi mis en place en 2017 avec un co-financement du Fond d'Insertion des Personnes en situation de Handicap (FIPH) et le SMIT a largement été perturbé par la pandémie. Les employeurs ont dû se restructurer, les formations ont été annulées et la morosité sociétale n'a pas permis un retour à l'emploi des salariés concernés ; cependant, le dispositif a assuré un accompagnement régulier, évitant ainsi de rajouter l'isolement à la situation vécue.

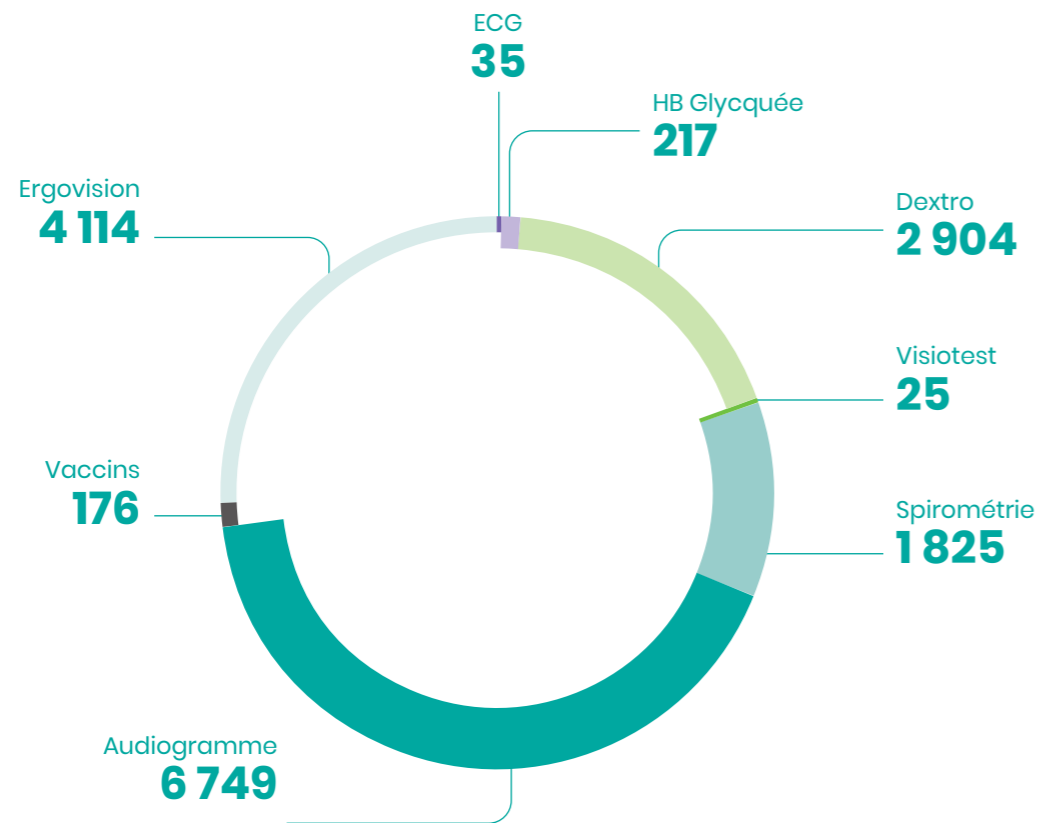
Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi et l'inaptitude



Examens réalisés au SMIT

Les assistants médicaux réalisent des examens précliniques, selon des protocoles établis avec les professionnels de santé. Ils ont pour objectif de détecter des troubles, pathologies qui pourraient avoir un impact dans le cadre de l'exercice professionnel. Ils sont nécessaires aux professionnels de santé dans le cadre de leur entretien avec le salarié.

Examens précliniques réalisés au SMIT 2021 (16 045 examens)



Examens réalisés hors du SMIT

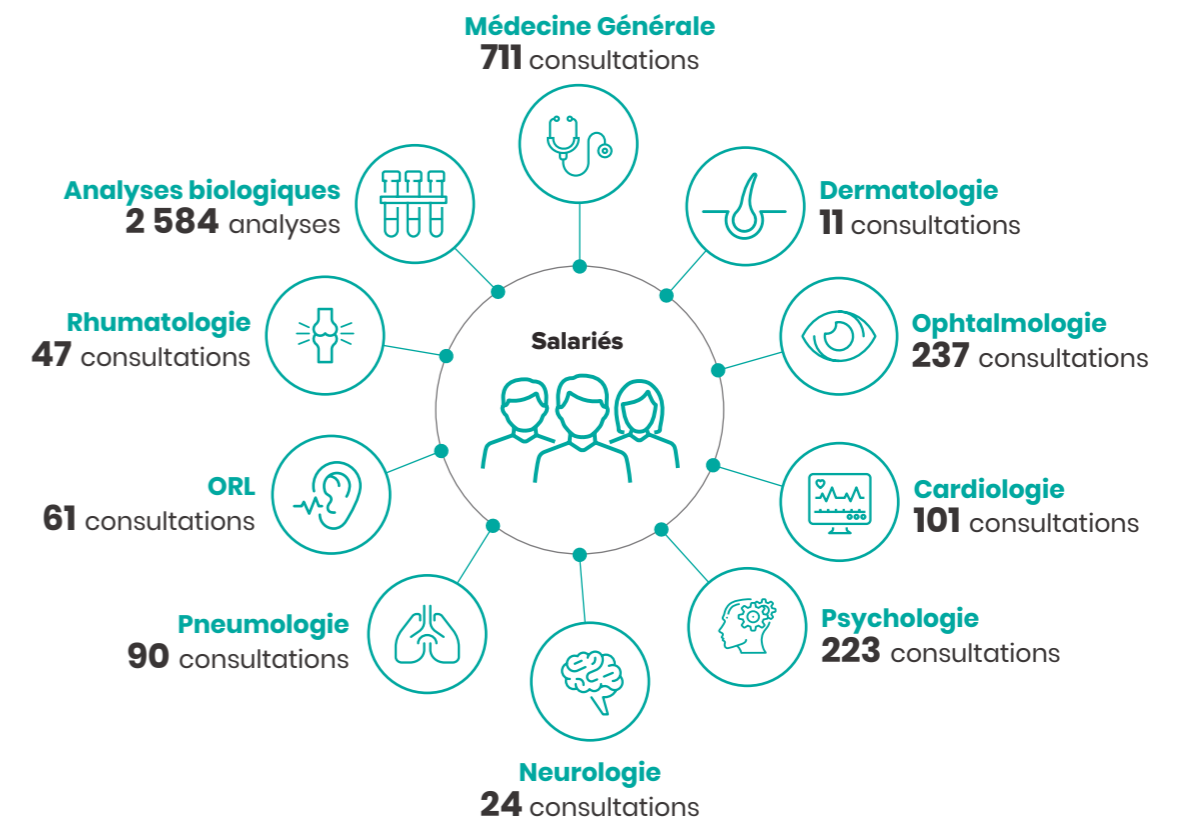
3813

examens ont été remboursés par le SMIT,

suite à la remise d'un bon de prise en charge. Ces examens, associés avec l'examen clinique du médecin du travail, permettent de consolider la prise de décision finale.

Examens complémentaires prescrits (hors SMIT)

3 813 examens





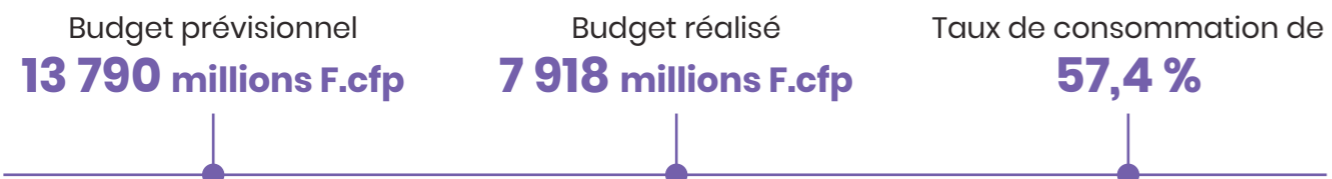
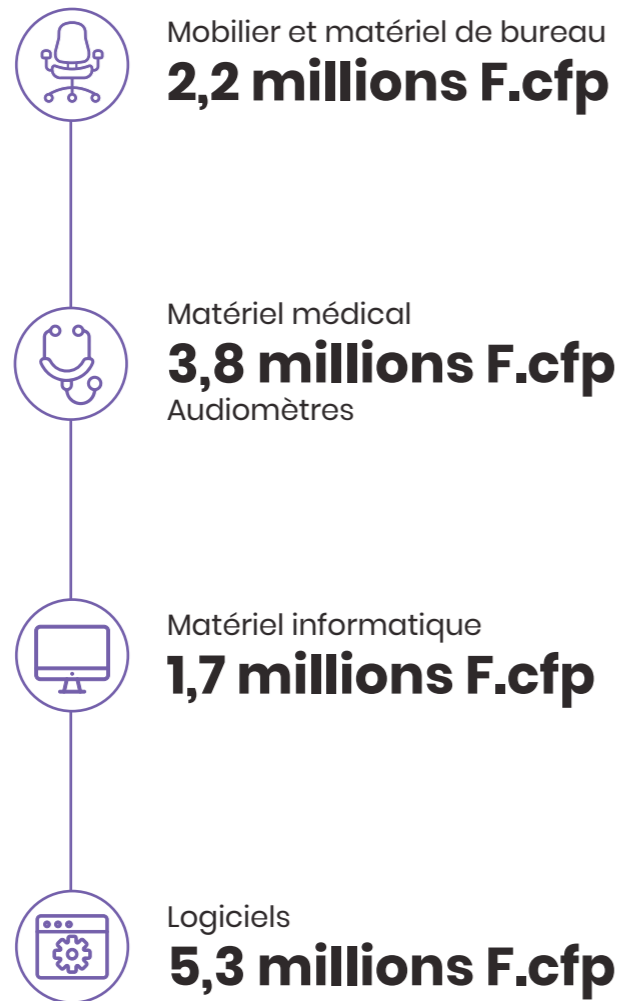
BUDGET 2021

Chap. 6 Budget

P.46 Budget investissement

P.47 Budget fonctionnement

Budget investissement



Budget fonctionnement

